

VISIOMED GROUP

Société anonyme
Siège social : 112, avenue Kléber - 75116 PARIS
514 231 265 R.C.S. PARIS
(la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDÉ

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Conformément aux prescriptions légales, nous vous rendons compte de l'activité de la société "VISIOMED GROUP" au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des résultats consolidés de cet exercice.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2016 :

1.1 Évolution du Groupe par activité :

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe par branches d'activités et par canal de distribution étant précisé que les chiffres ci-après correspondent à des montants consolidés et que le périmètre de consolidation est celui décrit à l'article 3 ci-après:

Chiffre d'affaires en M€ Normes françaises	2016-12	2015-12
Autodiagnostic médical	4,9	5,7
Bien être	3,4	4,1
Produits distribués	1,0	1,0
Divers	0,2	0,1
	9,5	10,9
Santé	6,1	6,5
Grande Distribution	1,4	1,8
Export	1,8	2,6
Autres	0,2	0,0
	9,5	10,9

En 2016, dans un contexte difficile, l'activité du Groupe a été impactée par les événements suivants ;

- Une activité plus faible que d'habitude dans le secteur de la pharmacie durant les 4 derniers mois de l'année, ce secteur continuant sa politique de réduction de stocks. Le groupe a néanmoins maintenu ses parts de marché sur ses produits phares dans un environnement concurrentiel croissant.
- Une baisse des ventes en Puériculture (- 400 k€) suite aux difficultés rencontrées par différentes enseignes. Ce secteur est actuellement en phase de consolidation accélérée.
- L'absence de ventes exceptionnelles à l'international telles que celles de septembre 2015 ne se sont pas renouvelées en 2016 : impact 400 K€.
- La politique de prix de vente a permis de rétablir la marge qui s'établit à 51%, (49 % en 2015), malgré une parité EUR/USD défavorable.

L'évolution de l'activité des entités du Groupe est résumée ci-après :

- La société « VISIOMED GROUP », la société mère du groupe, spécialisée dans les produits de santé et de bien-être, a réalisé (comme indiqué plus en détail au paragraphe 2 A. du présent rapport) un chiffre d'affaires en baisse de 6 %. Hors événements non récurrents et évoqués ci-dessus, le chiffre d'affaires reste au même niveau.
- La société « VISIOMED », spécialisée dans la distribution de produits de thermométrie sans contact aux pharmacies et comprenant la majeure partie du chiffre d'affaires à l'international, a réalisé, hors événements ci-dessus, un chiffre d'affaires en baisse (- 4 %). En incluant les événements mentionnés ci-dessus, la baisse du chiffre d'affaires est de 12%
- La société « IN-PHARMA » n'a plus d'activité depuis novembre 2013.
- La société Bewell Connect Corp., créée aux États-Unis en 2015, dont les bureaux sont implantés à Boston, Mass., n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2016.
- La société Visiomed do Brasil, acquise en mai 2016, basée à Maringa, Brésil, n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2016.

1.2 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016 POUR LE GROUPE :

Toujours leader en Thermométrie sans contact :

Le Groupe a maintenu sa part de marché dans sa marque phare, Thermoflash ® (source IMS, mai 2016), malgré une conjoncture difficile, une concurrence accrue et une météo clémente.

Présence dans la Distribution Spécialisée

Visiomed Group est toujours présent chez les grands acteurs du web (Amazon.com, Allobébé.fr, Vert Baudet et Fnac.com).

Partenariats prometteurs à l'International

Visiomed Group a conclu des accords de partenariats qui enrichissent son réseau de distribution au Moyen Orient.

Accroissement des dépenses Marketing pour développer la visibilité

La visibilité du Groupe a été accrue grâce à une démarche continue en marketing. De façon à débiter la communication concernant les services, Visiomed a réalisé une campagne publicitaire Grand Public portant sur les services BewellConnect ® et Bewell Checkup ®.

Les dépenses de marketing ont ainsi progressé de 50 %, à 4,7 M€ (incluant des participations à des salons de renommée internationale, comme le Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas, MEDPI, MEDICA, par exemple).

Accroissement de l'effort de recherche et développement

De façon à développer et renforcer les services liés à la gamme de produits santé connectée, le Groupe a accentué son effort en matière de recherche et développement.

L'équipe est composée d'un médecin, responsable scientifique, assurant la direction médicale du Groupe, accompagné d'une équipe d'ingénieurs et développeurs, internes et externes.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement qui sont activées s'élèvent à 419 446 euros en valeur brute, correspondant à des travaux effectués par des sous-traitants, et le montant des dépenses passées en charge s'élève à 2 107 K€.

Abandons de créances

La société Visiomed Group a consenti un abandon de créances à caractère financier avec retour à meilleure fortune, en faveur de ses filiales, Visiomed SAS pour 4 355 000 € et In Pharma SAS pour 12 000 €, le 28 décembre 2016.

Acquisition de filiales et renforcement de participation

En mai 2016, la société Visiomed Group a acquis la société Visiomed do Brasil à hauteur de 90%, (entrée dans le périmètre de consolidation de l'exercice) pour 218 €. Une augmentation de capital est intervenue sur Visiomed do Brasil en septembre 2016 souscrite à hauteur de 90 % par Visiomed Group (pour 150 347 €). Un écart d'acquisition a été constaté pour 12 267 euros (se référer au paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles pour plus de détails).

Visiomed Group a augmenté sa participation dans la société M.I.S. (Medical Intelligence Service) au cours de l'exercice 2016 passant d'une quote-part de 14,29 % à 25 % (cela a entraîné pour Visiomed Group un décaissement de 249 850 €. La société Medical Intelligence Service est consolidée pour la première fois sur l'exercice 2016 (par la méthode de la mise en équivalence) – se référer aux paragraphes sur le périmètre de consolidation et sur les écarts d'acquisition). Les titres mis en équivalence présentent une valeur nette comptable de 42 115 € au 31 décembre 2016, un écart d'acquisition a été constaté pour 422 520 euros et une quote-part de résultat mis en équivalence a été constatée pour <35 365 euros>.

Opérations sur le capital

La société "VISIOMED GROUP" a réalisé les opérations en capital suivantes :

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 12 743 128 euros par apurement du report à nouveau, par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,50 €.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA²⁰¹⁶ gratuits à l'ensemble des actionnaires, cette émission s'étant traduite par la création en 2017 de 627 606 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 313 803 euros, assortie d'une prime d'émission de 1 035 550 euros.

BEOCABSA :

- le 6 août 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches. Au 31 décembre 2016, les 6 tranches ont été tirées et la totalité des OCA a été convertie et 1 800 000 BSA ont été exercés. Il reste 732 227 BSA à exercer au 31 décembre 2016.
- le 12 avril 2016, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 1 800 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA). Au 31 décembre 2016, 2 tranches, respectivement de 6 M€ et 2,6 M€ ont été tirées. 512 OCA ont été converties à fin décembre 2016 alors qu'aucun BSA n'a été exercé. A la fin de l'exercice, il restait au titre de ces deux tranches 348 OCA à convertir et 2 936 757 BSA à exercer sur cette émission.
- pour résumer :

- au cours de l'exercice 2016, au titre des BEOCABSA visés ci-dessus, les augmentations de capital au titre de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA ressort globalement à + 5 044

K€ assorties d'une prime d'émission de 5 194 K€ (soit la création de 3 910 493 actions nouvelles) ;

- au 31 décembre 2016, il reste globalement 348 OCA à convertir et 3 668 984 BSA à exercer.

Divers

Les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma ont déménagé du 8 avenue Kleber au 112 avenue Kléber, 75016 PARIS.

Un courrier a été reçu de l'administration fiscale le 2 décembre 2016 faisant état d'un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2014 et 2015. Ce contrôle s'est conclu sans rectification.

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET ANALYSE DES RESULTATS DE LA SOCIETE VISIOMED GROUP :

2.1. Évènements marquants de l'exercice pour la Société

Se référer aux événements visés à l'article 1.2 ci-dessus, à l'exception des paragraphes sur la Thermométrie et l'International.

La société Visiomed Group s'est engagée en date 28 décembre 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp. et Visiomed do Brasil jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2. Comptes annuels de la Société

Les comptes ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable.

Les comptes annuels vous donnent une connaissance complète des résultats et de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016.

Le chiffre d'affaires H.T. de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevé à 4 337 644 €, contre 4 610 320 € pour l'exercice précédent, en baisse de 6 %.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 4 795 639 €, contre 4 919 369 € pour l'exercice précédent, et les charges d'exploitation ressortent à 14 611 579 €, comprenant les postes suivants :

Achats consommés	926 090
Autres achats et charges externes	8 939 880
Impôts et taxes	84 603
Salaires et charges sociales	3 375 510
Dotations aux amortissements	772 631
Dotations aux provisions sur actifs circulants	15 734
Dotations aux provisions pour risques et charges	425 071
Autres charges	72 060

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 est déficitaire de -9 815 940 €, contre un résultat d'exploitation déficitaire de -5 070 889 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort déficitaire pour -3 526 727 €, contre un résultat financier déficitaire de -2 499 477 € pour l'exercice précédent.

Les charges financières incluent des abandons de créances pour un montant total de 4 367 000 euros, en faveur de Visiomed SAS et In Pharma SAS.

Le résultat courant avant impôts ressort déficitaire pour – 13 342 668 €, contre un résultat courant avant impôts déficitaire pour – 7 570 367 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort déficitaire pour – 131 820 €, contre un résultat exceptionnel excédentaire de 15 781 € pour l'exercice précédent.

Les charges exceptionnelles incluent 145 216 € d'amortissements exceptionnels des éléments d'actifs mis au rebut, principalement du fait du déménagement dans de nouveaux locaux.

La société "VISIOMED GROUP" a bénéficié d'un crédit impôt (CIR/CII) de 444 069 € correspondants aux années 2014 et 2015, versés en décembre 2016.

Compte tenu des éléments qui précèdent, l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est traduit par une perte nette comptable de – 13 030 419 €, ainsi que vous avez pu le constater dans les documents qui ont été mis à votre disposition.

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2015 avait enregistré une perte de – 7 474 586 €.

2.3. Situation financière de la Société - Risques divers – Délais de paiement des fournisseurs - Divers :

Situation financière - Endettement :

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'élèvent à 10 101 438 €.

L'endettement financier de la société "VISIOMED GROUP" au 31 décembre 2016 s'élève à 3 480 000 €, soit 348 obligations convertibles à 10 000 €, (voir plus bas) selon le contrat d'émission signé le 11 avril 2016, entre Visiomed Group et un fonds d'investissement Australien, L1 Capital. Depuis le début de l'exercice 2017, l'intégralité des OCA restant au 31 décembre 2016 ont été converties.

La trésorerie brute s'élève à 5 323 006 €.

La trésorerie inclut les VMP nanties, pour un montant de 700 000 euros.

Risques divers :

Une information complète sur l'ensemble des risques affectant la société figure dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 11-230 le 17 juin 2011, disponible sur site de la Société (www.visiomed-lab.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Information sur les délais de paiement des fournisseurs :

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la société "VISIOMED GROUP", par date d'échéance.

Dépenses et charges somptuaires (CGI, art. 223 quater et 39-4) :

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement sont les suivantes :

- Amortissements excédentaires (article 39-4 du C.G.I.) :	19 854 €
- Taxe sur les voitures particulières des sociétés :	1 689 €
- Provisions et charges à payer non déductibles :	1 620 €
- Amendes et pénalités :	5 891 €

Nous vous demanderons, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, d'approuver le montant des charges relevant de l'article 39-4 du CGI de 19 854 € et l'impôt sur les sociétés théorique correspondant de 6 618 €.

Rappel des dividendes distribués :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il vous est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des 3 précédents exercices sociaux.

2.4 Évolution récente et perspectives d'avenir de la Société :

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Des augmentations de capital sont intervenues post clôture au titre de :

- l'exercice des BSA 2016 attribués gratuitement aux actionnaires en 2016 ayant entraîné la création de 627 606 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 313 803 euros, assortie d'une prime d'émission de 1 035 550 euros.
- tirage de 300 OCABSA (au titre du second engagement – se référer au paragraphe sur les obligations convertibles en actions), n'entraînant pas d'augmentation de capital.
- au titre de la conversion des OCA, il a été constaté des augmentations de capital pour un total de 1 240 886 euros assorties d'une prime d'émission de 3 459 114 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

En 2017, Visiomed Group va continuer à se positionner comme un acteur de référence dans le domaine de la santé connectée et de la télémédecine en renforçant sa gamme de produits et de services. Visiomed Group entend ainsi bénéficier des évolutions législatives dans plusieurs pays, dont la France, qui donnent un cadre plus clair à cette activité promise à un bel avenir.

L'année 2017 verra ainsi le lancement du Visiocheck, première station de télémédecine portable s'adressant aux professionnels de santé et aux particuliers dans le suivi de maladies chroniques.

Parallèlement, les investissements importants réalisés en 2016 pour le développement des filiales étrangères, BewellConnect Corp et Visiomed do Brasil devraient commencer à porter leurs fruits cette année.

Enfin, Visiomed Group va chercher à renforcer également son activité d'origine en regardant toutes opportunités de croissance organique et externe lui permettant de renforcer ses réseaux de distribution.

2.5 Filiales et participations de la Société

a) Situation des filiales et sociétés contrôlées :

Au 31 décembre 2016, la société "VISIONED GROUP" contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) les sociétés suivantes :

- * **Société "VISIONED"**, société par actions simplifiée au capital de 274 010 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 112, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 498 785 112 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 95,43 % ;
- * **Société "IN-PHARMA"**, société par actions simplifiée au capital de 41 500 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 112, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 487 766 784 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 100 %.

- * **Bewell Connect Corp., (BWC)**, société implantée aux États-Unis, enregistrée dans le Delaware et dont les bureaux se trouvent à Boston, Mass., contrôlée directement à 70 %.
- * **Visiomed do Brasil (VDB)**, société implantée au Brésil, enregistrée à Maringa, contrôlée directement à 90 %.

b) Situation des filiales et sociétés non contrôlées :

- * **Société Medical Intelligence Service (MIS)**, société par actions simplifiée au capital de 66 670 € dont le siège social est à PARIS (75013) – 9 avenue d'Italie, identifiée sous le numéro 795 177 146 R.C.S. PARIS, détenue à 25% ;
- * **Société Visiomed Technology (anciennement Shenzen Nexmed Technology Ltd)**, société de droit Chinois, au capital de 1 000 000 RMB dont le siège social est à SHENZHEN (Chine) – Zone 3, Ja An Science And Technology Garden, Ville de Shenzen, détenue à 10% ;

L'activité de ces sociétés a été présentée lors de notre exposé ci-dessus sur l'évolution de l'activité du groupe.

En complément, le tableau ci-après présente les résultats des filiales de la société "VISIOMED GROUP" :

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
In Pharma SAS	.	100,00%	42 241	915
Visiomed SAS	26 150	95,43%	522 194	868 714
Bewell Connect Corp.	1 000	70,00%	- 916 952	-864 241
Visiomed Technology Ltd	100 000	10,00%		
Médical Intelligence Service	1 667	25,00%	168 463	-213 348
Visiomed do Brasil	600 000	90,00%	105 216	-47 327

c) Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français représentant plus de 5%, 10%, 20%, 33,33%, 50% et 66,66% du capital ou des droits de vote, ou prise de contrôle au sens de l'article L. 233-3 :

La société Visiomed Group a pris une participation complémentaire au cours de 2016, faisant passer sa quote-part de détention dans M.I.S. de 14,29 % en 2015 à 25 % en 2016 :

- * Société Medical Intelligence Service (MIS), société par actions simplifiée au capital de 66 670 € dont le siège social est à PARIS (75013) – 9 avenue d'Italie, identifiée sous le numéro 795 177 146 R.C.S. PARIS.

2.6 Activité en matière de recherche et développement de la Société

La société Visiomed Group continue son activité de recherche et développement et d'innovation. L'équipe est composée d'un médecin, responsable scientifique, assurant la direction médicale du Groupe, accompagné d'une équipe d'ingénieurs et développeurs, internes et externes. Le montant des dépenses de Recherche et Développement qui sont activées s'élèvent à 414 446 euros en valeur brute, correspondant à des travaux effectués par des sous-traitants, et le montant des dépenses passées en charge s'élève à 2 047 K€.

3. COMPTES CONSOLIDÉS :

3.1 Périmètre de consolidation :

Bien que la Société ne soit pas tenue à consolidation, nous vous présentons et soumettons à votre approbation les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, et, en conséquence, constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Ces comptes ont été établis selon les règles et méthodes décrites dans l'annexe aux comptes consolidés, conformément au règlement CRC n° 99-02.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2016.

La liste des sociétés consolidées est la suivante :			2016	2015
VISIONMED SAS	Paris	Intégration globale	95,4%	95,4%
IN PAHRMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70%	70%
VISIONMED DO BRASIL	Maringa	Intégration globale	90%	N/A
MEDICAL INTEL. SERV.	Paris	Mise en équivalence	25%	N/A

Les sociétés du groupe In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp. et Visiomed do Brasil ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe.

La société Medical Intelligence Service a été consolidée pour la première fois en 2016 selon la méthode de mise en équivalence.

Société exclue du périmètre de consolidation ;

La société non consolidée présentant un caractère non significatif au regard des comptes consolidés est la suivante ;

NOM DES FILIALES	Chiffre d'affaires	%	
		Capitaux Propres	Valeur titres / % Détenion
DIV NEXMED TECHNOLOGY 99			
SHENZEN		12 900	10%

3.2 Présentation des chiffres consolidés - Évolution de l'activité du groupe consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 9 491 K€ en 2016, contre 10 891 K€ pour l'exercice précédent. Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 9 739 K€, contre 10 967 K€ pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 23 339 K€, contre 18 969 K€ pour l'exercice précédent, et se décompose comme suit :

Achats de marchandises / matières premières et var. de stocks	4 652 274
Autres achats et charges externes	11 634 931
Impôts et taxes	119 506

Salaires et charges sociales	5 784 537
Dotations aux amortissements	395 815
Dotations aux provisions sur actifs circulants	217 288
Dotations aux provisions pour risques et charges	490 256
Autres charges	74 400

Le résultat d'exploitation consolidé est négatif pour un montant de – 13 629 795 €, contre – 8 002 615 € pour l'exercice précédent. Après un résultat financier de – 31 689 euros et un résultat exceptionnel de – 159 676 euros, l'exercice se traduit par une perte nette consolidée par groupe de – 13 412 209 €, contre – 7 282 018 € en 2015.

L'évolution de l'activité du groupe en 2016 a été exposée au point 1 du présent rapport.

3.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir du groupe consolidé :

Le groupe continue de déployer et d'étoffer en 2017 sa gamme de produits connectés. Après avoir promu au cours de l'année 2016 les applications Bewell Connect, Bewell Checkup, le Groupe a développé de nouveaux produits, comme MyECG, un électrocardiogramme portable et connecté, MyGlucio, un lecteur de glycémie connecté.

Le groupe Visiomed va mettre sur le marché un produit révolutionnaire, VISIOCHECK, la première station de télémédecine mobile et connectée au monde, de moins de 300 grammes.

Les développements des applications Bewell Connect (première version lancée en 2015), ainsi que les services associés Bewell Checkup et MyDoc (lancés tout début 2016), d'une part, et l'arrivée de nouveaux produits connectés (septembre 2016), les signatures de partenariats avec des acteurs reconnus de la santé connectée et du big data, d'autre part, permettent au Groupe Visiomed d'ambitionner de devenir le leader de la santé connectée.

Cette démarche permet à Visiomed de détenir une légitimité dans la santé augmentée et reste l'acteur de référence dans le domaine de l'électronique médicale.

De nouveaux partenariats ont été signés avec des acteurs majeurs de l'assurance santé, de la distribution dans le domaine de la santé et de l'e-santé aussi bien en France qu'aux États-Unis et de la technologie de l'information au niveau mondial.

Une nouvelle Directrice a pris la tête du département Marketing. Rompue aux métiers du digital et de la communication, son arrivée correspond en tous points au positionnement et au business model du groupe Visiomed.

Le groupe Visiomed a acquis une société basée à Paris, nommée Epiderm, spécialisée dans la téléconsultation auprès de dermatologues, ce qui évite aux patients la longue attente en la matière.

Des augmentations de capital sont intervenues post clôture au titre de :

- l'exercice des BSA attribués gratuitement aux actionnaires en 2016 ayant entraîné la création de 627 606 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 313 803 euros, assortie d'une prime d'émission de 1 035 550 euros ;
- tirage de 300 OCABSA (au titre du second engagement – se référer au paragraphe sur les obligations convertibles en actions), n'entraînant pas d'augmentation de capital.
- au titre de la conversion des OCA, il a été constaté des augmentations de capital pour un total de

- 1 240 886 euros assorties d'une prime d'émission de 3 459 114 euros.

En février 2017, la société Visiomed Group a acquis 100% des titres de la société EPIDERM.

Un courrier a été reçu de l'administration le 2 décembre 2016, faisant état d'un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2014 et 2015. Ce contrôle s'est conclu sans rectification

4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE :

Le conseil d'administration est resté inchangé durant l'exercice 2016.

4.1 Quitus aux organes sociaux :

Nous vous demandons de donner quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2016.

4.2 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 - alinéa 4 - du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe au présent rapport les mandats, ainsi que toutes fonctions, salariées ou non, exercées au sein de la société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social.

4.3 Etat des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital :

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données par l'assemblée générale au Conseil d'administration pour réaliser ou décider des augmentations de capital. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

4.4 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

Votre Commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il décrira dans son rapport spécial.

4.5 Conventions réglementées visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce :

Aucune convention visée à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé que les conventions visées à cet article sont celles conclues directement ou par personne interposée entre, d'une part, le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

5. PARTICIPATION DE SALARIES AU CAPITAL SOCIAL :

A la clôture de l'exercice social 2016, aucun salarié de la Société ne détenait de participation au capital de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE) ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

6. RAPPEL DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNEMENTS EMIS ANTERIEUREMENT PAR LA SOCIETE :

- Il est rappelé que, suivant assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009, le Conseil d'administration, dans sa séance du 13 avril 2010, a attribué, au profit de deux salariés,

224 511 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles.

Ces bons étaient exerçables à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite.

Suivant l'assemblée générale du 18 juin 2015, ces bons pourront être exercés, en une ou plusieurs fois, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018 inclus, les bons non exercés au 31 décembre 2018 devenant aussitôt caducs. Les autres modalités liées à ces BSPCE restent inchangées.

- Il est rappelé que, suivant assemblée générale du 18 juin 2015, le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juillet 2015, a émis 400 000 bons de souscription d'actions de la Société ("BSA") donnant droit de souscrire à 400 000 actions nouvelles.

Les BSA seront exerçables à tout moment et au plus tard le 31 décembre 2021 inclus.

7. AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Par décision du conseil d'administration du 21.10.2016, agissant sur délégation de compétence de l'AG du 29.9.2016, il a été procédé, comme rappelé à l'article 1.2 (§ Opérations en capital) ci-dessus, à l'attribution gratuite aux actionnaires des BSA²⁰¹⁶.

Compte tenu de cette émission et conformément aux mesures de protection stipulées aux Contrats d'Émission du 6 août 2015 et du 11 avril 2016 amendé le 3 mai 2016, régissant les BEOCABSA, les OCA et les BSA existants au 21.10.2016, seule la parité d'exercice des BSA détachés existants à cette date a été ajustée (l' "Ajustement") comme suit :

- le Warrant Exercise Ratio, tel que défini dans les Contrats d'Émission, sera porté en conséquence de 1,00 à 1,015.

Ainsi en cas d'exercice de l'intégralité des BSA détachés concernés, 37 930 actions complémentaires de 0,50 € de nominal pourront être souscrites, sans versement complémentaire.

8. PRETS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A DES LIENS ECONOMIQUES

En dehors des prêts consentis à des filiales, aucun prêt de moins de deux ans n'a été consenti par la Société à des entreprises avec lesquelles la société a des liens économiques.

9. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE :

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, sont mentionnées en annexe au présent rapport, l'identité des personnes physiques ou morales détenant, au 31 décembre 2016, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société. Cette annexe fait également apparaître les modifications intervenues au cours de l'exercice.

Nous vous indiquons en outre qu'aucune des sociétés contrôlées par la société "VISIONMED GROUP" ne détient d'action dans le capital de la Société.

Les actions VISIOMED GROUP détenues par la Société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 15 juin 2011, et renouvelé lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2016, sont indiquées dans le tableau figurant en annexe. Ces actions sont gérées pour compte par la société "PORTZAMPARC", Nantes.

10. RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE :

En application de l'article 223-26 du Règlement de l'AMF et de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que Monsieur Eric SEBBAN, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, a procédé, sur le marché en 2016, à l'achat de 700 titres pour une valeur de 2 623 euros et n'a réalisé aucune vente de titres de la société VISIOMED GROUP et Monsieur Olivier HUA, Directeur Général Délégué, a procédé, sur le marché en 2016, à l'achat de 9 000 titres pour une valeur de 28 440 euros et n'a réalisé aucune vente de titres de la société Visiomed Group.

11. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Actions composant le capital en début d'exercice	9 654 138	1,50	14 481 207
Augmentations de capital OCA (jusqu'au 20/10/2016)	2 108 990	1,50	3 163 485
Augmentations de capital BSA (jusqu'au 20/10/2016)	980 000	1,50	1 470 000
Réduction de capital (nominal) (21/10/2016)		1,00	-12 743 128
Augmentations de capital OCA (après le 21/10/2016)	821 503	0,50	410 752
Actions composant le capital en fin d'exercice	13 564 631	0,50	6 782 315,50

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 6 782 315,50 €. Il est composé de 13 564 631 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune.

12. EVOLUTION DU TITRE - RISQUE DE VARIATION DE COURS :

Au cours de l'année 2016, 69 555 365 actions de la Société ont été échangées sur le marché ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris.

Le cours, qui cotait 5,78 € au 31 décembre 2015, ressort à 2,27 € à la fin de l'exercice 2016.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 1,87 €, le 7 décembre 2016, et le cours le plus haut à 5,92 €, le 6 janvier 2016

La capitalisation boursière à la fin de l'exercice 2016 ressortait à 30,8 M €.

13. ANNEXES :

Afin de compléter votre information, figurent en annexe au présent rapport :

- le tableau prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices ;
- le tableau faisant apparaître les résultats consolidés du groupe au cours des 5 derniers exercices ;
- la liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux ;

- les renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle ;
- l'état des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital ;
- la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance ;
- l'information relative au programme de rachat d'actions.



PARIS, le 21 avril 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**Mandats et fonctions (salarées ou non) exercés au sein de la Société, des sociétés du groupe
et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères de chaque mandataire social
au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Nom	Fonctions au sein de la société "VISIONED GROUP"	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés	
		Société	Mandat ou fonctions
Gilles SOUFFIR	Administrateur	VISIOMED S.A.S.	Administrateur
Ghislaine ALAJOUANINE	Administrateur Salarie	GALA Group	Présidente
		SDL Journal Le Monde	Administrateur
Olivier HUA	Administrateur Directeur Général Délégué	Bewell Connect Corp.	Directeur
Eric SEBBAN	Président du Conseil d'administration Administrateur Directeur Général	VISIOMED S.A.S.	Président
		Bewell Connect Corp.	Président
		Visiomed do Brasil	Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 3 du Code de commerce, sont indiqués ci-dessous les mandats ainsi que toutes fonctions (salarées ou non) exercés au sein de la Société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces françaises ou étrangères, par chaque mandataire social.

Seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	% du capital	% droits de vote	% du capital	% droits de vote
Eric SEBBAN	5,25%	10,49%	7,36%	13,72%
Public + Divers	94,75%	89,51%	92,64%	86,28%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

(Délégations utilisées au cours de l'exercice écoulé et délégations en cours à la date du présent rapport)

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Utilisation de la délégation
18/06/2015	<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement, dans la limite du plafond nominal global de 1 350 000 €, des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux.</p> <p>Délégation valable 38 mois.</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de ses réunions du 7 octobre 2016 et du 26 décembre 2016 à l'attribution gratuite de 40 000 actions ordinaires.</p>
18/06/2015	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre, dans la limite du plafond nominal global de 15 000 000 € (18^{ème} résolution), des instruments financiers composés de titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 11 avril 2016, à l'émission de 600 BEOCABSA.</p>
29/09/2016	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 15 000 000 €, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p>Néant</p>
29/09/2016	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p>Néant</p>

29/09/2016	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public)</p> <p>Délégation valable 18 mois</p>	
29/09/2016	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</p> <p>Délégation valable 26 mois</p>	
29/09/2016	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions de la Société (les "BSA"), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes.</p> <p>Délégation valable 18 mois</p>	
29/09/2016	<p>Délégation de compétence au profit du conseil d'administration aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA) pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de DOUZE MILLIONS D'EUROS (12 000 000€) avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de vingt-quatre millions d'euros (24 000 000 €) sur conversion des obligations convertibles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables ; autorisation de la ou des augmentations de capital correspondantes et suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux émissions précitées au profit d'une personne dénommée.</p> <p>Délégation valable 18 mois</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 7 octobre 2016, à l'émission de 1 200 BEOCABSA.</p>

29/09/2016	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce Délégation valable 18 mois	
29/09/2016	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre gratuitement, au profit des actionnaires, des bons de souscription d'actions). Délégation valable 26 mois	Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 21 octobre 2016, à l'émission de 4 677 660 BSA gratuits.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs de la Société

A fin 2015, le solde des dettes fournisseurs par dates d'échéances était le suivant :

- échues au 31 décembre 2015 :	418 924 €
- à échéance du 15 janvier 2016 :	139 482 €
- à échéance du 31 janvier 2016 :	283 478 €
- à échéance du 29 février 2016 :	153 553 €
- à échéance du 15 juin 2016 :	1 762 €
- à échéance non déterminée : (Factures non parvenues)	376 875 €
Total égal à	1 374 084 €

A fin 2016, le solde des dettes fournisseurs par dates d'échéances était le suivant :

- échues au 31 décembre 2016 :	2 079 415 €
- à échéance du 15 janvier 2017:	271 888 €
- à échéance du 31 janvier 2017 :	474 013 €
- à échéance du 15 février 2017 :	5 000 €
- à échéance non déterminée : (Factures non parvenues)	373 365 €
Total égal à	3 203 681 €

Ces données comprennent aussi les fournisseurs d'immobilisations.

Information sur le programme de rachat d'actions

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 modifié du Code de commerce, nous vous informons des actions acquises et vendues par la Société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par les assemblées générales du, du 18 juin 2015 et du 29 septembre 2016:

Achats de titres					Ventes de titres				
Mois 2016	Titres	Cours		Valorisation	Mois 2016	Titres	Cours		Valorisation
		Achat	Dernier cours				Vente	Dernier cours	
janv-16	119 345	4,96	4,58	592 312	janv-16	113 317	4,94	4,58	559 397
févr-16	91 760	4,28	4,23	392 952	févr-16	107 364	4,32	4,23	464 102
mars-16	39 569	4,05	3,82	160 057	mars-16	39 300	4,11	3,82	161 422
avr-16	55 642	3,47	3,11	193 045	avr-16	45 167	3,55	3,11	160 353
mai-16	45 873	2,87	2,84	131 800	mai-16	36 127	2,93	2,84	105 873
juin-16	32 390	2,71	2,39	87 860	juin-16	25 370	2,84	2,39	71 996
juil-16	34 151	3,04	3,46	103 722	juil-16	46 094	3,01	3,46	138 858
août-16	45 157	3,26	3,06	147 421	août-16	41 052	3,32	3,06	136 456
sept-16	26 602	2,85	2,65	75 907	sept-16	26 141	2,90	2,65	75 756
oct-16	16 980	2,37	2,17	40 191	oct-16	11 402	2,38	2,17	27 098
nov-16	15 205	2,10	2,06	31 943	nov-16	18 285	2,13	2,06	39 021
déc-16	13 267	2,09	2,27	27 719	déc-16	24 631	2,14	2,27	52 615

De plus, au 31 décembre 2016, le nombre d'actions propres détenues par la société Visiomed Group était de 25 535 actions.

SOCIETE VISIONED GROUP
Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital social (en €)	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207	6 782 316
2. Nombre d'actions	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138	13 564 631
B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	3 092 864	3 327 300	4 781 884	4 610 320	4 337 644
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 379 144	-2 055 827	-1 991 825	-7 200 530	-12 362 139
3. Impôts sur les bénéfices	0	0	14 672	80 000	444 069
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 832 003	-2 549 681	-2 389 157	-7 474 586	-13 030 419
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,86	-0,69	-0,44	-0,75	-0,91
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,03	-0,86	-0,53	-0,77	-0,96
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	25	26	39	40
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	1 197 744	1 140 123	1 423 212	2 149 928	2 408 759
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	510 911	457 008	557 070	868 142	966 751

GROUPE VISIONED

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en €)	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207	6 782 315
Nombre d'actions	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138	13 564 631
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
Chiffres d'affaires hors taxes	13 731 737	11 268 303	13 306 682	10 890 771	9 490 757
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 922 570	-2 104 684	-1 667 139	-6 885 729	-12 870 697
Impôts sur les bénéfices	-1 030	-1 883	711	88 875	444 069
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 805 866	-2 607 952	-2 597 586	-7 282 018	-13 412 209
RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1	-1	0	-0,71	-0,95
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1	-1	-1	-0,75	-0,99
Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	83,00	77,00	79	97	94
Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	3 212 638	2 660 155	2 866 900	3 521 047	4 245 901
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 277 786	1 030 225	1 072 104	1 291 720	1 538 637

GROUPE VISIONED

Société anonyme

Siège social : 112 avenue KLEBER – 75116 Paris

**Comptes consolidés
au 31 décembre 2016**

SOMMAIRE

	Page
1 – RAPPORT D’ACTIVITE 2016	3
2 – Comptes Consolidés AU 31 DECEMBRE 2016	
• Bilan	7
• Compte de résultat	9
• Tableau des flux de trésorerie	11
3 – ANNEXE	13
I. Événements majeurs – périmètre – méthodes de consolidation	14
II. Paramètre de consolidation et méthode de consolidation	16
III. Principes comptables généraux et présentation des comptes	17
IV. Informations complémentaires sur le bilan	22
V. Informations complémentaires sur le compte de résultat	28
VI. Autres informations	30

*

* *

1 – RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Accroissement de l'effort sur la visibilité et la Recherche et Développement

En k€	2016-12	2015-12
Normes françaises – Données auditées		
Chiffre d'affaires	9 491	10 891
Marge brute	4 838	5 319
<i>Taux de marge brute</i>	51%	49%
Résultat d'exploitation	-13 630	-8 003
Résultat courant avant impôt	-13 661	-8 356
Résultat net	-13 412	-7 282

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires du groupe par branche d'activité et par canal de distribution:

Chiffre d'affaires en M€	2016-12	2015-12
Normes françaises		
Autodiagnostic médical	4,9	5,7
Bien être	3,4	4,1
Produits distribués	1,0	1,0
Divers	0,2	0,1
	9,5	10,9
Santé	6,1	6,5
Grande Distribution	1,4	1,8
Export	1,8	2,6
Autres	0,2	0,0

En 2016, dans un contexte difficile, l'activité du Groupe a été impactée par les événements suivants ;

- Une activité plus faible que d'habitude dans le secteur de la pharmacie au dernier quadrimestre de l'année, ce secteur continuant sa politique de réduction de stocks. Le groupe a néanmoins maintenu ses parts de marché sur ses produits phares dans un environnement concurrentiel croissant.
- Une baisse des ventes en Puériculture (- 400 k€) suite aux difficultés rencontrées par différentes enseignes. Ce secteur est actuellement en phase de consolidation accélérée.
- L'absence de ventes exceptionnelles à l'International telles que celles de septembre 2015 ne se sont pas renouvelées en 2016 : impact 400 K€.
- La politique de prix de vente a permis de rétablir la marges qui s'établit à 51%, (49 % en 2015), malgré une parité EUR/USD défavorable.

En octobre 2016 le Groupe a entamé une campagne de publicité adressée au grand public et portant sur les applications BewellConnect et BewellCheckup.

Les dépenses de marketing ont ainsi progressé de 50 % (après une progression de 120 % l'an dernier), incluant des participations à des salons de renommée internationale, comme le Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas et des colloques et diverses manifestations sur la santé connectée.

Cette démarche est justifiée par la volonté du Groupe de se positionner comme l'acteur majeur de la santé connectée et de la téléconsultation, grâce aux applications décrite plus haut.

De façon à développer les produits et applications de santé connectée, le Groupe Visiomed a encore accentué son effort en matière de recherche et développement en augmentant ses dépenses de près de 50% en 2016, par rapport à 2015.

Le résultat net ressort à – 13 384 K€, contre – 7 282 K€ l'année précédente, intégrant - 32 K€ de résultat financier négatif. Un écart d'acquisition de 12 K€ a été constaté en 2016, suite à l'acquisition de la société Visiomed do Brasil, en mai 2016, et un écart d'acquisition de 422 K€ suite au passage des 25 % de détention dans la société Medical Intelligence Service.

2 – COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016

BILAN ACTIF				
Montants exprimés en €	31/12/2016		31/12/2015	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Écarts d'acquisition	434 787	0	434 787	0
Frais de recherche et développement	419 446	33 615	385 831	52 799
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 189 912	88 413	4 101 499	4 115 788
Autres immobilisations incorporelles	1 184 826	243 467	941 359	881 720
Immobilisations corporelles				
Installations technique, matériel industriel	700 174	488 972	211 202	276 693
Autres immobilisations corporelles	877 258	199 068	678 190	271 965
Immobilisations financières				
Titres de participation	12 899	0	12 899	263 049
Titres mis en équivalence	42 115	0	42 115	0
Autres immobilisations financières	365 150	0	365 150	114 966
TOTAL (1)	8 226 568	1 053 535	7 173 033	5 976 979
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	3 687 548	688 991	2 998 557	2 677 984
Créances				
Avances versées sur commandes en cours	894 336	0	894 336	617 624
Clients et comptes rattachés	332 878	111 666	221 212	1 956 848
Impôts différés actif	832	0	832	584
Autres créances	1 167 073	18 135	1 148 938	1 064 633
Valeurs mobilières de placement	785 405	3 197	782 208	851 675
Disponibilités	5 730 620	0	5 730 620	5 862 255
Comptes de régularisation actif	458 481	0	458 481	256 903
TOTAL (2)	13 057 173	821 989	12 235 184	13 288 506
TOTAL ACTIF (1)+(2)	21 283 741	1 875 524	19 408 217	19 265 485

BILAN PASSIF

Montants exprimés en €	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	6 782 315	14 481 207
Primes d'émission	14 816 163	10 258 027
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves consolidées (incluant les écarts de conversion)	-57 198	-5 488 937
Résultat consolidé	-13 412 209	-7 282 018
TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)	8 150 015	11 989 222
PROVISIONS		
Provisions pour risques	762 326	377 943
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)	762 326	377 943
DETTES		
-		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	3 480 000	10 000
Dettes d'exploitation		
Avances reçues sur commandes en cours	22 743	5 830
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 087 160	3 467 833
Dettes fiscales et sociales	1 430 632	1 458 018
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	343 194	0
Autres dettes	131 978	1 956 637
Comptes de régularisation passif	168	0
TOTAL DETTES (3)	10 495 875	6 898 319
-		
TOTAL PASSIF (1)+(2)+(3)	19 408 217	19 265 485

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions est de 13 564 631 et le nombre d'actions dilué à cette même date est de 30 116 024 actions.

COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE

Montants exprimés en €	31/12/2016 Net	31/12/2015 Net
Ventes de marchandises	9 287 528	10 791 003
Production vendue de biens et services	203 229	99 768
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	9 490 757	10 890 771
Subventions d'exploitation	5 770	0
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	120 096	64 342
Autres produits	122 590	11 584
PRODUITS D'EXPLOITATION	9 739 213	10 966 696
Achats de marchandises	5 073 127	6 210 471
Variations de stocks	-491 735	-692 606
Achats de matières premières et approvisionnements	70 882	53 696
Autres achats et charges externes	11 634 931	7 844 234
Impôts et taxes	119 506	121 109
Salaires et traitements	4 245 901	3 521 047
Charges sociales	1 538 637	1 291 720
Dotations aux amortissements	395 815	373 974
Dotations aux provisions sur actifs circulants	217 288	132 782
Dotations aux provisions pour risques et charges	490 256	25 000
Autres charges	74 400	87 885
CHARGES D'EXPLOITATION	23 369 008	18 969 311
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 629 795	-8 002 615
Produits financiers	107 972	142 288
Charges financières	139 661	496 134
RESULTAT FINANCIER	-31 689	-353 846
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-13 661 485	-8 356 461

Les autres produits représentent principalement la facturation de participation aux frais d'aménagement refacturés au bailleur des nouveaux locaux.

COMPTE DE RESULTAT 2 EME PARTIE		
Montants exprimés en €	31/12/2016	31/12/2015
	Net	Net
Produits exceptionnels	49 287	1 039 901
Charges exceptionnelles	208 963	36 583
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-159 676	1 003 318
Impôts sur les bénéfices	-444 069	-80 000
Impôts différés	-248	8 875
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	-13 376 844	-7 282 018
Quote part de résultat mis en équivalence	-35 365	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-13 412 209	-7 282 018
Résultat des intérêts minoritaires	0	
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-13 412 209	-7 282 018
RESULTAT PAR ACTION	-1,13	-0,75
RESULTAT DILUE PAR ACTION	-1,13	-0,75

L'augmentation des autres achats et charges externes vient principalement de l'augmentation des honoraires dans les secteurs suivants : marketing, recherche et développement et juridique (+1 810 K€, dont 430 K€ pour l'enregistrement des produits au Brésil), des dépenses de publicité (+ 1 358 K€) et différents coûts administratifs (+ 313 K€ dont 53 K€ pour les frais de déménagement).

Le profit d'impôt correspond au crédit d'impôt recherche et innovation, reçu en 2016 au titre des années 2014 (103 K€) et 2015 (341 K€).

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence vient de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Medical Intelligence service (se référer au paragraphe sur le périmètre de consolidation).

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE		
	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	-13 412 209	-7 282 018
Variation des impôts différés	-248	8 875
Dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges	1 058 715	398 974
Reprises de provisions pour risque et charges	-105 873	-28 365
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence	35 365	
- (+) values de cession des immobilisations	0	-460
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-12 424 249	-6 902 994
Variation de stock	-320 573	-607 640
Variation des créances d'exploitation	1 374 619	1 253 172
Variation des dettes d'exploitation	-215 810	-2 279 730
Charges et produits constatés d'avance	-201 410	35 187
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	636 826	-1 599 011
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-11 787 423	-8 502 005
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements / acquisitions immobilisations incorporelles et corporelles (**)	-941 258	-713 303
Décassements / acquisitions immobilisations financières (***)	-500 034	-279 201
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 441 292	-992 504
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissement lié à l'émission d'obligations convertibles en actions et à l'exercice des BSA (****)	13 708 372	15 888 486
Décaissement au titre de la non conversion des obligations convertibles		-739 970
Ecart de translation	-44 759	
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-636 000	-1 017 308
Variation des intérêts courus non échus		-90 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations financement	13 027 613	14 041 208
VARIATION DE TRESORERIE	-201 102	4 546 699
TRESORERIE A L'OUVERTURE	6 713 930	2 167 230
TRESORERIE A LA CLOTURE	6 512 828	6 713 930
Disponibilités	5 730 620	5 862 255
Valeurs mobilières de placement (valeur nette) (*)	782 208	851 675
Concours bancaires courants auprès des établissements de crédit	0	0
TRESORERIE A LA CLOTURE	6 512 828	6 713 930

(*) Les valeurs mobilières de placement sont nanties pour un montant de 700 K€ (se référer aux engagements hors bilan).

(**) retraité des variations des dettes sur immobilisations entre 2015 et 2016.

(**) correspond principalement à l'augmentation des dépôts de garantie pour 250 K€ et au décaissement suite à la prise de participation de Visiomed Group dans la société M.I.S. pour 250 K€.

(***) en 2016, cette ligne correspond aux encaissements réalisés par Visiomed Group au titre des nouvelles OCA pour 10,1 M€ (se référer au paragraphe sur les dettes financières) et au titre de l'exercice des BSA ayant entraîné des augmentations de capital sur 2016 (pour le reliquat).

3 - ANNEXE

I. EVENEMENTS MAJEURS - PERIMETRE - METHODES DE CONSOLIDATION

A/ Évènements significatifs de l'exercice 2016

La société Visiomed Group a procédé à des abandons de créances à caractère financier le 30 décembre 2016 en faveur de ses filiales, Visiomed SAS et In Pharma, respectivement à hauteur de 4 355 000 euros et 12 000 euros.

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune, dans les mêmes conditions que les abandons précédents.

La société Visiomed Group s'est engagée en date 28 décembre 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp. et Visiomed do Brasil jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En mai 2016, la société Visiomed Group a acquis la société Visiomed do Brasil à hauteur de 90%, (entrée dans le périmètre de consolidation de l'exercice) pour 218 €. Une augmentation de capital est intervenue sur Visiomed do Brasil en septembre 2016 souscrite à hauteur de 90 % par Visiomed Group (pour 150 347 €). Un écart d'acquisition a été constaté pour 12 267 euros (se référer au paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles pour plus de détails).

Visiomed Group a augmenté sa participation dans la société M.I.S. (Medical Intelligence Service) au cours de l'exercice 2016 passant d'une quote-part de 14,29 % à 25 % (cela a entraîné pour Visiomed Group un décaissement de 249 850 €. La société Medical Intelligence Service est consolidée pour la première fois sur l'exercice 2016 (par la méthode de la mise en équivalence) – se référer aux paragraphes sur le périmètre de consolidation et sur les écarts d'acquisition). Les titres mis en équivalence présentent une valeur nette comptable de 42 115 € au 31 décembre 2016, un écart d'acquisition a été constaté pour 422 520 euros et une quote-part de résultat mis en équivalence a été constatée pour <35 365 euros>.

Les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma ont déménagé du 8 avenue Kleber au 112 avenue Kléber, 75016 PARIS.

Un courrier a été reçu de l'administration fiscale le 2 décembre 2016 faisant état d'un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2014 et 2015. Ce contrôle s'est conclu sans rectification.

Les opérations sur le capital suivantes sont intervenues au cours de l'exercice 2016 :

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 12 743 128 euros par apurement du report à nouveau, par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,50 €.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice a été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, (qui en avait

déjà reçu 20 000-conseil du 18 décembre 2015) avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Concernant les obligations convertibles en actions, les opérations suivantes sont intervenues :

BEOCABSA : Le 6 aout 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 6 aout 2015

Nombre OCA pour 6 tranches : 900 (une tranche correspond à 150 OCA)

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 9 000 000 euros (i.e. 10 000 euros par OCA)

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le tirage correspond au versement par le détenteur des BEOCABSA au profit de Visiomed Group du montant des obligations convertibles en actions)

Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 8 820 000 euros (soit 1 470 000 d'euros par tranche de BEOCABSA) auquel s'ajoute le versement de 6% de « commitment fees » (constatés en frais d'augmentation de capital).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : selon les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le versement des fonds liés aux OCA par le souscripteur des OCABSA)

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, les 6 tranches ont été tirées et la totalité des OCA a été convertie et 1 800 000 BSA ont été exercés. Il reste 732 227 BSA à exercer au 31 décembre 2016.

BEOCABSA : Le 12 avril 2016, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 1 800 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA) ;

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 12 avril 2016

Nombre OCA : 1 800, en 2 engagements du souscripteur des bons d'émissions - 600 OCA en avril 2016 (et tirés à fin décembre 2016) et 1 200 en octobre 2016 pour le second (dont 260 tirés à fin décembre 2016).

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 18 000 000 euros

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche

Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 18 000 000 euros. A cela se rajoute 6% de « commitment fees », à verser par Visiomed Group (et constatés en frais d'augmentation de capital en immobilisations).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group le 11 avril 2016.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.
1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, 2 tranches, respectivement de 6 M€ et 2,6 M€ ont été tirées. 512 OCA ont été converties à fin décembre 2016 alors qu'aucun BSA n'a été exercé. A la fin de l'exercice, il restait au titre de ces deux tranches 348 OCA à convertir et 2 936 757 BSA à exercer sur cette émission.

Pour résumer, au cours de l'exercice 2016, au titre des BEOCABCSA résumées ci-dessus, les augmentations de capital au titre de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA est de :
Une augmentation de capital de + 5 044 K€ assortie d'une prime d'émission de 5 194 K€ (soit la création de 3 910 493 actions nouvelles).

B/ Évènements intervenus après le 31 décembre 2016

Des augmentations de capital sont intervenues post clôture au titre de :
+ l'exercice des BSA attribués gratuitement aux actionnaires en 2016 ayant entraîné la création de 627 606 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 313 803 euros, assortie d'une prime d'émission de 1 035 550 euros ;

+ tirage de 300 OCABSA (au titre du second engagement – se référer au paragraphe sur les obligations convertibles en actions), n'entraînant pas d'augmentation de capital.

+ au titre de la conversion des OCA, il a été constaté des augmentations de capital pour un total de 1 240 886 euros assorties d'une prime d'émission de 3 459 114 euros.

En février 2017, la société Visiomed Group a acquis 100% des titres de la société EPIDERM.

Un courrier a été reçu de l'administration le 2 décembre 2016, faisant état d'un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2014 et 2015. Ce contrôle s'est conclu sans rectification

II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2016.

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

			2016	2015
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	95,43%	95,43%
IN PHARMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70%	70%
VISIOMED DO BRASIL	Maringa	Intégration globale	90%	N/A
MIS	Paris	Mise en équivalence	25%	N/A

Les sociétés du groupe In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp. et Visiomed do Brasil ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe.

La société Medical Intelligence Service a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 40% des droits de vote.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La société Visiomed Technology (anciennement NEXMED) n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, le management considère qu'aucun contrôle n'est exercé sur cette filiale détenue à 10 % par Visiomed Group.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2016.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

III. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Contexte de l'établissement de ces comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, en conséquence, et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Visiomed Group SA est une société de droit français.

Ces comptes consolidés ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ils sont présentés en euros.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables décrits dans cette annexe et appliqués de façon constante et conformément au règlement CRC n° 99-02. Les comptes au 31 décembre 2016 des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation ont été établis conformément aux normes édictées par le plan comptable général.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

2. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le Groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 et 20 ans, elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux – juridiquement protégés – non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Notons que dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

L'écart d'acquisition sur Visiomed SAS était totalement amorti au 31 décembre 2014.

Concernant la filiale In Pharma, acquise en mars 2010, l'écart d'acquisition a été calculé sur la base de la situation nette au 1^{er} janvier 2010. Il est ressorti pour un montant négatif de 3 362 €. Cet écart a donc été comptabilisé en « Provisions pour risques et charges ». Il est repris en produits exceptionnels par cinquième, chaque année. La provision a été totalement reprise à fin 2014.

L'entrée de la société Visiomed do Brasil a généré un écart d'acquisition de 12 267 euros.

La première mise en équivalence de la société Medical Intelligence Service a généré un écart d'acquisition de 422 520 euros, calculé sur la base de sa situation nette au 30 juin 2016.

Les deux écarts d'acquisition ci-dessus ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2016, qui n'a pas conduit à la constatation d'une dépréciation.

3. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au taux d'impôt déjà voté sur l'année prévue de reversement, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 337 K€ au 31 décembre 2016.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ont une durée d'utilisation jugée non limitée et donc il n'y a pas d'amortissement pratiqué. L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2016, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche et développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années, conforme à la durée estimée de l'application ainsi développée.

Les frais de recherche et développement ainsi activés correspondent principalement à des applications développées pour certains de nos produits connectés. En particulier, sur l'exercice 2016, a été activé un montant de 367 K€ correspondant au développement de l'application intégré à notre produit Visiocheck (ces derniers ne sont pas encore amortis, le produit n'étant pas mis sur le marché à fin décembre 2016).

5. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :	
logiciels	2 ans
maintenance des brevets	20 ans
* Installations techniques	5 ans
* Matériel et outillage industriels	5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
* Matériel de transport	4 à 5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Matériel informatique	3 ans
* Mobilier	5 ans

6. Immobilisations financières

Ce poste comprend des dépôts de garantie versés, des titres de participation de sociétés non consolidées et les titres de la société M.I.S. mise en équivalence.

La valeur brute des titres de participations est constituée par le cout d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence y compris le résultat de l'exercice. Au compte de résultat, seule la quote-part du résultat net attribuée au groupe est comptabilisée.

7. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués sur la base du coût moyen unitaire pondéré (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition de marchandises. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction

faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

8. Créances et ventes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

9. Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance:

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 –Actions propres-. Au 31 décembre 2016, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Les valeurs mobilières de placements sont bloquées à hauteur de 700 000 pour couvrir les facilités de caisse et de Credoc.

10. Opérations internes

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

11. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.

Le résultat dilué est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice (i.e. à 11 856 627 actions fin décembre 2016) augmenté du nombre d'actions à émettre résultant de l'émission du nombre maximum d'actions suite à l'exercice d'instruments dilutifs (en l'espèce des BSPCE, BSA1, BSA Gratuits, Actions Gratuites et OCABSA non encore convertis au 31 décembre 2016).

BSPCE	112 255
BSA1	400 000
BSA Gratuits	2 213 586
OCA	6 304 454
BSA (dans le cadre des BEOCABSA)	7 311 098
Actions gratuites	210 000

12. Utilisation d'estimations

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité

13. Engagement de retraite

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière. Ils figurent en engagements hors bilan.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

1. Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)

Immobilisations en valeur brute	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Entrées	Sorties	Fin d'exercice
Concessions, brevets, droits ...	4 845 447		37 558	43 092	4 839 912
Recherche et Développement	158 470		366 831	105 855	419 446
Autres immobilisations	472 071		179 102	116 347	534 826
Écart d'acquisition	1 505 930		434 787	1 505 930	434 787
Immobilisations incorporelles	6 981 918	0	1 018 277	1 771 224	6 228 971
Install. techniques, matériel et outillage	1 305 786		70 817	676 429	700 174
Autres immobilisations	639 108		633 270	395 120	877 258
Immobilisations corporelles	1 944 894	0	704 087	1 071 549	1 577 432

Immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les augmentations d'immobilisations incorporelles sont principalement liées à des dépenses de recherche et développement (i.e. sous-traitance) pour notre produit Visiocheck (soit 367 K€ activés en 2016).

L'acquisition d'un logiciel pour une borne holographique explique l'augmentation des autres immobilisations incorporelles.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels (434 K€) et de la borne holographique (100 K€).

Immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles est due à l'acquisition d'agencements et installations et de mobilier, suite au déménagement (453 K€), ainsi que de matériel informatique (135 k€).

Les sorties d'immobilisations corporelles sont principalement liées aux agencements et installations des anciens locaux, ainsi que des moules et matériels informatiques mis au rebut.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées de matériel informatique (229 K€), d'installations générales (415 K€), de mobilier de bureau (176 K€) et de matériel de transport (58 K€).

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition de la société Visiomed, totalement amorti depuis 2014, a été sorti en 2016.

Concernant la société M.I.S., l'entrée dans le périmètre de consolidation de cette société (et la méthode de consolidation choisie : la mise en équivalence) a généré la constatation d'un écart d'acquisition pour un montant de 422 520 euros.

Cet écart d'acquisition a été calculé comme suit : coût d'acquisition des titres (500 K€) diminué de la quote-part de situation nette de la filiale (78 K€) à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation soit un écart d'acquisition de 422 K€.

L'acquisition de 90 % de Visiomed do Brasil par Visiomed Group en mai 2016 a généré un écart d'acquisition de 12 267, calculé comme suit : coût d'acquisition des titres par Visiomed Group (218 €) diminué de la quote-part de situation nette de la filiale détenue par Visiomed Group (<12 049 €>) soit un écart d'acquisition de 12 267 euros. Concernant ces écarts d'acquisition, conformément aux principes et méthodes comptables exposés ci-dessus, des tests de dépréciation ont été réalisés et conduit à l'absence de provision pour dépréciation de ces derniers, compte tenu des perspectives à venir.

Variation des amortissements (en €)

Amortissements	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	425 683		205 107	265 294	365 495
Écarts d'acquisition	1 505 930		0	1 505 930	0
Install. techniques, matériel et outillage	1 029 093		136 307	676 429	488 972
Autres immobilisations corporelles	367 143		227 045	395 120	199 068
Total des amortissements	3 327 849	0	568 459	2 842 773	1 053 535

2. Autres immobilisations financières (en €)

Les titres de participation s'élèvent à fin décembre 2016 à 12 900 euros. Cela correspond aux 10 % que Visiomed Group détient chez Visiomed Technology (société non consolidée – se référer au paragraphe sur le périmètre de consolidation). La variation entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 (i.e. une diminution de 250 150 €) correspond aux titres de M.I.S. détenues par Visiomed Group en 2015 (à hauteur de 14,29 %), qui n'était pas intégrés dans le périmètre de consolidation en 2015.

Les titres mis en équivalence pour 42 115 euros (i.e. la société M.I.S.) correspondent à la quote-part de situation nette de M.I.S. détenue par Visiomed Group (i.e. 25 %) au 31 décembre 2016 et incluant notamment une quote-part de résultat de <35 365 euros>.

Le reliquat es immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie pour un total de 365 150 € (dont l'augmentation est liée au dépôt de garantie des nouveaux locaux).

3. Échéancier des créances (en €)

	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	365 150	26 000	339 150
Créances clients	332 878	259 241	73 637
Acomptes versés sur commandes	894 336	894 336	
Créances sociales et fiscales	724 630	724 630	
Fournisseurs débiteurs	28 801	28 801	
Créances factor	295 379	295 379	
Autres débiteurs	16 729	16 729	
Créance CICE	101 534	101 534	
Impôts différés actif	832	832	
Charges constatées d'avance	458 481	458 481	
Total	3 218 751	2 805 964	412 787

La baisse des créances clients s'explique par l'imputation des créances cédées au factor sur les créances clients.

Les autres créances ne varient pas de façon significative, à l'exception des avances sur commandes en cours qui augmentent de 277 K€. Cette hausse est principalement liée à des avances sur commandes de marchandises afin d'anticiper le nouvel an chinois.

La hausse des charges comptabilisées d'avance provient des dépenses liées au salon CES (Consumer Electronique Show), qui se déroule à Las Vegas début janvier 2017, pour 260 K€.

Le montant du CICE est égal à 6% de l'assiette du crédit d'impôt constitué par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées au cours de l'année 2016, sur la base de la durée légale du travail (soit 151,67 heures pour un mois, ou 1 820 heures annuelles) et ne dépassant pas 2.5 fois le Smic. Dès lors que la rémunération annuelle d'un salarié dépasse ce plafond, elle est exclue, pour sa totalité, de l'assiette du crédit d'impôt. Le montant du CICE à la clôture de l'exercice 2016 est de 101 533 euros.

Impôts différés (en €)

Nature	Actif	Passif	Net
- Décalages temporaires	832		832
Total	832	0	832

Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif, sur les déficits fiscaux reportables, n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Le montant des déficits fiscaux non activés s'élève à 15 806 612 euros (avant déficit 2016).

Le détail par société des impôts différés actifs, relatifs aux décalages temporaires, comptabilisés au 31 décembre 2016, est indiqué ci-après :

Visiomed Group SA	540 €
Visiomed SAS	292 €
Total	832 €

4. Capital social (en €)

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 6 782 315,50 €. Il est composé de 13 564 631 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune.

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	9 654 138	1,50
Titres émis pendant l'exercice	3 088 990	1,50
Titres émis pendant l'exercice	821 503	0,50
Titres remboursés pendant l'exercice	0	
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	13 564 631	0,50

Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2016 statuant sur les comptes, la perte a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Aucun actionnaire ne détient plus de 10% du capital.

Les primes d'émissions comprennent un montant de 40 000 euros, correspondant au prix de souscription des 400 000 BSA attribuées en 2015 au Président au prix unitaire de 0,10 euros.

Les augmentations de capital et les réductions de capital sont décrites ci-dessous et dans le paragraphe « Evènements significatifs de l'exercice ».

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 12 743 128 euros par apurement du report à nouveau, par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,50 €.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice a été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018.

BSA 1 : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.

Au lendemain de cette date, ces BSA 1 seront admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Actions Gratuites (qui donneront lieu à création d'action le jour de l'acquisition): Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des

droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, (qui en avait déjà reçu 20 000-conseil du 18 décembre 2015) avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles

5. Dettes financières (en €)

Mouvement des dettes financières	31/12/15	Augmentation	Remboursement	Conversion	31/12/16
OCABSA Tranche 5	10 000	0	0	10 000	0
OCABSA Tranche 6		1 500 000		1 500 000	0
OCABSA Tranche 7	0	6 000 000	0	5 120 000	880 000
OCABSA Tranche 8	0	2 600 000	0	0	2 600 000
TOTAL	10 000	10 100 000	0	6 630 000	3 480 000

En cas de non conversion des OCA, les dettes financières sont remboursées sans prime de non conversion (de plus, les OCA ne portent pas intérêt).

6. Échéancier des dettes (en €)

Les dettes à plus d'un an correspondent au passif échelonné, suite au plan de continuation arrêté le 14 avril 2009, concernant la société Visiomed SAS, filiale de la société Visiomed Group SA.

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières	3 480 000	3 480 000	0	0
- Acomptes versés sur commandes	22 743	22 743	0	0
- Dettes fournisseurs	5 087 160	4 586 531	500 629	0
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	343 194	343 194	0	0
- Dettes fiscales et sociales	1 430 632	1 308 404	122 228	0
- Autres dettes (*)	131 978	131 978	0	0
- Produits constatés d'avance	168	168	0	0
Total	10 495 875	9 873 018	622 857	0

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique par les coûts de la campagne de publicité faite au cours du dernier trimestre, ainsi que par les achats effectués en avance du fait du nouvel an chinois (février).

La hausse des dettes sur immobilisations est liée au déménagement.

(*) Les autres dettes baissent du fait de l'imputation des créances cédées au factor sur les comptes clients. Le solde des autres dettes correspond principalement aux comptes clients créditeurs.

7. Provisions inscrites au bilan (en €)

Provisions	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	517 829	171 163		688 991
Clients	79 763	46 125	14 223	111 666
Autres Créances	18 135			18 135
Valeurs mobilières de placement		3 197		3 197
S/Total	615 727	220 485	14 223	821 989
RISQUES ET CHARGES				
Litiges	377 943	490 256	105 873	762 326
TOTAL PROVISIONS	993 670	710 741	120 096	1 584 316

exploitation	707 544	120 096
financier	3 197	0
exceptionnel		
	710 741	120 096

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan au 31 décembre 2016 correspond à des litiges prudhommaux en cours, pour 370 363 €, 361 963 euros correspondant aux loyers inoccupés des anciens locaux jusqu'à la fin du bail, et 30 000 euros de provision sur les litiges commerciaux.

Les reprises de provisions ont été utilisées à hauteur de 120 096 €.

8. Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
31-12-2015	14 481 207	10 258 027	20 943	-5 488 937	-7 282 018	11 989 222
Affectation du résultat				-7 282 018	7 282 018	0
Variation nette du capital	-7 698 892	5 194 136		12 743 128		10 238 372
Écart de conversion				-44 760		-44 760
Autres				15 390		15 390
Frais d'augmentation de capital		-636 000				-636 000
Résultat 2016					-13 412 209	-13 412 209
31-12-2016	6 782 316	14 816 163	20 943	-57 197	-13 412 209	8 150 016

La variation nette du capital se détaille comme suit ;

Capital au 31/12/2015	14 481 207
Augmentation de capital (*)	5 044 237
Réduction de capital	-12 743 128
Capital au 31/12/216	6 782 316

(*) les augmentations de capital sont liées à l'exercice de BSA et la conversion en actions de OCA (se référer au paragraphe sur les faits significatifs de l'exercice pour plus de détails).

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventes de marchandises

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2016	31/12/2015
- France	7 219 392	7 950 347
- Export	2 068 136	2 840 656
Total	9 287 528	10 791 003

Production de services (en €)

Services

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2016	31/12/2015
	0	
- France	195 833	92 536
- Export	7 396	7 231
Total	203 229	99 768

Les services correspondent principalement à des commissions sur ventes au profit de Visiomed SAS, versées par des fournisseurs dont les produits sont distribués par Visiomed SAS (auprès des clients finaux – les pharmacies).

2. Autres Charges / Autres produits

Les autres charges sont constituées droits d'auteur pour 38 500 € et de redevances pour 30 869 €, correspondant à l'utilisation d'un label sur la vente de certains de nos produits.

La hausse des autres produits correspond principalement à la refacturation de certains frais d'aménagement au bailleur des nouveaux locaux pour 122 K€.

3. Éléments financiers (en €)

3.1 Charges financières

Charges financières	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur obligations convertibles	0	29 995
Prime de non conversion des obligations convertibles	0	269 989
Intérêts bancaires, frais d'escompte et factor	28 624	51 742
Pertes de change	31 586	63 383
Dotation pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	3 197	0
Pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement	76 253	81 025
Total	139 661	496 134

3.2 Produits financiers

Produits financiers	31/12/2016	31/12/2015
Autres intérêts	546	3 810
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17 592	56 472
Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	632	96
Profit sur abandon de créances	321	0
Gains de change	88 880	81 909
Total	107 972	142 287

Les pertes et produits nets sur cessions de valeurs mobilières correspondent aux opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité des titres auto détenus.

4. Éléments exceptionnels (en €)

4.1 Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	31/12/2016	31/12/2015
Amendes et pénalités	6 219	10 207
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	3 540
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles	172 644	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 000	22 836
Total	208 863	36 583

Les amendes et pénalités concernent principalement une majoration par une mutuelle pour 5,5K€. Les dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles correspondent aux amortissements exceptionnels liés aux mises au rebut. Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent à des indemnités versées au titre d'un litige commercial solutionné.

4.2 Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	31/12/2016	31/12/2015
Produit de cession des éléments cédés	0	4 000
Produits exceptionnels divers	0	1 002 907
Rachat de créances	32 994	32 994
Produits divers sur exercices antérieurs	16 293	0
Total	49 287	1 039 901

Preuve d'impôt

Le résultat consolidé avant impôt et amortissements des écarts d'acquisition s'élève à (13 783 468 €). Le montant théorique d'impôt devrait être un produit de 4 594 489 € (au taux de 33,33 %).

Le montant réel d'impôt est un produit de 248 €. L'écart soit 4 594 737 € se décompose comme suit :

• Variation des impôts différés actif	248
• IS sur déficits non activés	(4 594 489)

Total	(4 594 737)

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen au 31 décembre 2016

	31/12/2016	31/12/2015
– Cadres	25	20
– Employés	40	36
– VRP	29	37
Total	94	93

2. Engagements hors bilan

- Engagements de retraite

Les hypothèses utilisées pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes ;

Taux d'actualisation : 1,31%

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2016

Turnover : table 3044 et table 3063

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été comptabilisées. Le montant à fin décembre 2016 est de 345 657 €.

- **Autres engagements hors bilan**

Engagements donnés	
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
Avals et cautions	700 000
Locations mobilières	380 011
Locations immobilières	3 979 555
Caution bancaire sur bail 112 KLEBER	437 000
Garanties de transitaires de VISIOMED SAS à hauteur de 150 000 €	38 675
Autres engagements donnés	4 835 240
TOTAL	5 535 240
Engagements reçus	
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	11 675 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	226 832
Autres engagements reçus	11 902 578
TOTAL	11 902 578

En date du 31 décembre 2016, la société VISIOMED Group a procédé à des abandons de créances à caractère financier au profit de ses filiales Visiomed SAS et In Pharma SAS, respectivement pour 4 355 000 euros et 12 000 euros, avec clause de retour à meilleure fortune.

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 28 décembre 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp. et Visiomed do Brasil jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3. Actions propres

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend des actions propres. Elles sont au nombre de 25 335 pour une valeur brute de 57 510 € dans les comptes. Le prix moyen d'achat est inférieur au cours de clôture et a entraîné la constitution d'une provision pour 3 197 euros.

4. Rémunération allouée à aux membres des organes de Direction

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

5. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 40 000 euros.

6. Transactions significatives non conclues à des conditions normales avec des entreprises liées

Abandons de créances accordées par Visiomed Group au profit de Visiomed SAS

Une convention d'abandon de créance a été conclue le 30 décembre 2016 (entre Visiomed Group et Visiomed) : son objet est un abandon de créance à caractère financier accordé par Visiomed Group au profit de Visiomed SAS pour un montant de 4 355 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,
 - administrative, comptable et financière,
 - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 481 898 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 42 765 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed a ainsi facturé 749 973 € hors taxes de marchandises et 234 986 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2016, incluant les 5 % de gestion.

La société Visiomed Group a, quant à elle, facturé 154 305 € de marchandises à la société Visiomed SAS.

Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 229 536 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2016.

Convention d'assistance et de services – Gala Group

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles Santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 60 000 euros hors taxes.

Ghislaine ALAJOUANINE est administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

Convention d'avance en comptes courants

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour. Cette convention a été étendue à la filiale Bewell Connect Corp. par le conseil d'administration du 30 juillet 2015.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est un produit financier de 71 710 euros, soit 463 euros avec In Pharma SAS, 60 691 euros avec Visiomed SAS et 10 556 euros avec Bewell Connect Corp.

Au 31 décembre 2016, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 109 358 € dans les livres de Visiomed Group et la société Bewell Connect Corp. avait un compte débiteur de 1 163 838 euros.

Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed sur les années antérieures

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 18 décembre 2015, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice 2013 bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2016, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Le Président du Conseil d'administration :

Eric SEBBAN

SOCIETE VISIONED GROUP
Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital social (en €)	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207	6 782 316
2. Nombre d'actions	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138	13 564 631
B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	3 092 864	3 327 300	4 781 884	4 610 320	4 337 644
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 379 144	-2 055 827	-1 991 825	-7 200 530	-12 362 139
3. Impôts sur les bénéfices	0	0	14 672	80 000	444 069
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 832 003	-2 549 681	-2 389 157	-7 474 586	-13 030 419
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,86	-0,69	-0,44	-0,75	-0,91
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,03	-0,86	-0,53	-0,77	-0,96
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	25	26	39	40
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	1 197 744	1 140 123	1 423 212	2 149 928	2 408 759
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	510 911	457 008	557 070	868 142	966 751

GROUPE VISIONMED

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en €)	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207	6 782 315
Nombre d'actions	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138	13 564 631
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
Chiffres d'affaires hors taxes	13 731 737	11 268 303	13 306 682	10 890 771	9 490 757
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 922 570	-2 104 684	-1 667 139	-6 885 729	-12 870 697
Impôts sur les bénéfices	-1 030	-1 883	711	88 875	444 069
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 805 866	-2 607 952	-2 597 586	-7 282 018	-13 412 209
RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1	-1	0	-0,71	-0,95
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1	-1	-1	-0,75	-0,99
Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	83,00	77,00	79	97	94
Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	3 212 638	2 660 155	2 866 900	3 521 047	4 245 901
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 277 786	1 030 225	1 072 104	1 291 720	1 538 637

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

112, avenue Kléber

75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

VISIOMED GROUP

Société Anonyme

112, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VISIOMED GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 4 « Immobilisations incorporelles et corporelles » du paragraphe « Principes comptables généraux et présentation des comptes » de l'annexe précise les modalités retenues pour la réalisation des tests de perte de valeurs réalisés sur les immobilisations incorporelles liées aux marques. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée. S'agissant d'estimations et comme rappelé dans la note 12 « Utilisation d'estimations » du paragraphe « Principes comptables généraux et présentation des comptes » de l'annexe, les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations, établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'arrêté des comptes, et qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

COMPTES ANNUELS

SA VISIONED GROUP

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

2016



Bilan Actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	1 714 573	671 009	1 043 563	894 670
Frais de développement	414 446	28 615	385 831	49 213
Concessions, brevets et droits similaires	4 189 912	88 413	4 101 499	4 115 787
Autres immobilisations incorporelles	259 705	176 218	83 487	100 450
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	133 220		133 220	56 619
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, mat. et outillage	299 714	195 671	104 043	67 598
Autres immobilisations corporelles	757 716	163 831	593 885	264 180
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	1 192 524		1 192 524	305 214
Autres immobilisations financières	283 846		283 846	86 912
ACTIF IMMOBILISE	9 245 656	1 323 757	7 921 899	5 940 643
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	2 068	2 068		
Avances, acomptes versés sur commandes	146 049		146 049	242 962
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	211 048	39 344	171 704	450 238
Autres créances	4 081 919	18 135	4 063 784	3 010 899
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	767 393	3 197	764 196	833 750
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	4 558 810		4 558 810	4 930 059
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	405 239		405 239	238 867
ACTIF CIRCULANT	10 172 526	62 744	10 109 781	9 706 777
Ecart de conversion actif	1 618		1 618	632
TOTAL GENERAL	19 419 800	1 386 501	18 033 299	15 648 051

Bilan Passif

Rubriques	Exercice 2016	Exercice 2015
Capital social ou individuel (dont versé : 6 782 316)	6 782 316	14 481 207
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 632 539	12 438 403
Réserve légale	20 943	20 943
Report à nouveau	-1 303 941	-6 572 483
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-13 030 419	-7 474 586
CAPITAUX PROPRES	10 101 438	12 893 485
Provisions pour risques	518 952	180 767
PROVISIONS	518 952	180 767
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	3 480 000	10 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes sur commandes	2	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 860 487	1 374 084
Dettes fiscales et sociales	667 725	745 747
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	343 194	
Autres dettes	20 730	443 968
Produits constatés d'avance	168	
DETTES	7 372 308	2 573 799
Ecart de conversion passif	40 602	
TOTAL GENERAL	18 033 299	15 648 051

Compte de résultat

Rubriques	Exercice 2016			Exercice 2015
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	1 354 027	445 792	1 799 819	2 148 798
Production vendue de services	2 537 825		2 537 825	2 461 522
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 891 852	445 792	4 337 644	4 610 320
Subventions d'exploitation			5 770	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			101 088	44 762
Autres produits			351 137	264 287
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 795 639	4 919 369
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			926 221	1 107 848
Variation de stock (marchandises)			-431	22 822
Achats de matières premières et autres approvisionnements			300	
Autres achats et charges externes			8 939 880	5 225 531
Impôts, taxes et versements assimilés			84 603	59 935
Salaires et traitements			2 408 759	2 149 928
Charges sociales			966 751	868 142
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			772 631	423 938
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 734	24 290
Dotations aux provisions			425 071	25 000
Autres charges			72 060	82 824
CHARGES D'EXPLOITATION			14 611 579	9 990 258
RESULTAT D'EXPLOITATION			-9 815 940	-5 070 889
PRODUITS FINANCIERS			925 678	180 753
Produits financiers de participations			71 710	44 187
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			391	3 252
Reprises sur provisions et transferts de charges			834 047	75 043
Différences positives de change			1 938	1 799
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			17 592	56 472
CHARGES FINANCIERES			4 452 405	2 680 230
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 816	632
Intérêts et autres charges financières			4 371 281	2 596 028
Différences négatives de change			55	2 543
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			76 253	81 026
RESULTAT FINANCIER			-3 526 727	-2 499 477
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-13 342 668	-7 570 367
PRODUITS EXCEPTIONNELS			49 287	137 694
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			49 287	32 994
Produits exceptionnels sur opérations en capital				4 000
Reprises sur provisions				100 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES			181 107	121 913
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			35 891	17 673
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				104 240
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			145 216	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-131 820	15 781
Impôts sur les bénéfices			-444 069	-80 000
TOTAL DES PRODUITS			5 770 603	5 237 816
TOTAL DES CHARGES			18 801 022	12 712 402
BENEFICE OU PERTE			-13 030 419	-7 474 586

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VISIOMED GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 18 033 299 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 13 030 419 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon les normes édictées par le plan comptable général.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu suite à la première application du règlement 2015-06. Le règlement 2015-05 n'a pas été appliqué par anticipation sur l'exercice 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles:

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 337 K€ au 31 décembre 2016.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ont une durée d'utilisation jugée non limitée et donc il n'y a pas d'amortissement pratiqué. L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2016, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Les frais de recherche et développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années, conforme à la durée estimée de l'application ainsi développée.

Les frais de recherche et développement ainsi activés correspondent principalement à des applications développées pour certains de nos produits connectés. En particulier, sur l'exercice 2016, a été activé un montant de 367 K€ correspondant au développement de l'application intégré à notre produit Visiocheck (ces derniers ne sont pas encore amortis, le produit n'étant pas mis sur le marché à fin décembre 2016).

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée par le cout d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :	
logiciels	2 ans
maintenance des brevets	20 ans
* Installations techniques	5 ans
* Matériel et outillage industriels	5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
* Matériel de transport	4 à 5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Matériel informatique	3 ans
* Mobilier	5 ans

Règles et méthodes comptables

Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement et amortis sur 3 ans.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et Chiffre d'affaires

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la créance présente un risque lié au recouvrement de la créance.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu

Provisions

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

VMP / Actions propres

Les valeurs mobilières de placement sont les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance:

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ». Au 31 décembre 2016, les actions propres chez Visiomed Group sont constatées en VMP.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 45 563 euros. Conformément à la note d'information de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE. Le CICE perçu au cours de l'exercice permet de participer à l'effort d'innovation et de recherche.

Note sur le bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015	Entrées	Virements de poste à poste et corrections +/-	Sorties	Au 31/12/2016
Frais d'établissement	1 153 127	636 000		74 555	1 714 573
Frais de développement	146 036	366 831		98 421	414 446
Concessions, brevets et droits similaires	4 195 448	37 557		43 092	4 189 912
Autres immobilisations incorporelles	175 526	102 500		18 320	259 705
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	56 619	76 601			133 220
Total 1 Incorporelles	5 726 756	1 219 489	0	234 388	6 711 856
Installations générales et agencements	317 937	304 940		207 893	414 985
Installations techniques, matériels et outillages	257 003	60 302		17 592	299 714
Matériel de transport	16 163				16 163
Matériel de bureau et informatique, mobilier	169 728	230 128		73 287	326 569
Total 2 Corporelles	760 831	595 370	0	298 772	1 057 431

Les frais d'augmentation de capital sont liés aux opérations sur capital (se référer au paragraphe sur les capitaux propres).

L'augmentation des frais de recherche et développement provient du développement d'une application pour un nouveau produit. Les sorties sont dues au développement devenus non utilisés.

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspondent à un logiciel pour une borne holographique.

Les mouvements du poste installations générales s'expliquent par le déménagement dans de nouveaux locaux.

Les cessions d'immobilisations incorporelles sont des frais d'augmentation de capital totalement amortis, des mises au rebut de marques et de logiciels plus utilisés.

Les cessions d'immobilisations corporelles sont des mises au rebut de moules sur des produits qui ne sont plus vendus et les installations et aménagements de l'ancien siège, laissés en l'état.

Note sur le bilan

Tableau des amortissements :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2016
Frais d'établissement	258 458	487 106	74 555	671 009
Frais de développement	96 824	25 011	93 220	28 615
Concessions, brevets et droits similaires	79 660	22 018	13 265	88 413
Autres immobilisations incorporelles	75 075	119 463	18 320	176 218
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
Total 1	510 017	653 598	199 360	964 255
Installations générales et agencements	124 558	57 409	100 613	81 354
Installations techniques, matériels et outillages	189 405	20 969	14 703	195 671
Matériel de transport	5 652	2 510		8 163
Matériel de bureau informatique, mobilier	109 437	38 144	73 267	74 314
Total 2	429 052	119 032	188 583	359 502
TOTAL	939 069	772 630	387 943	1 323 757

Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2016	Provision	Valeur Nette au 31/12/2016
Filiales détenues à + 50 %						
In Pharma SAS (Paris 100%)	41 500			41 500	0	41 500
Visiomed SAS (Paris 95,43%)	486 894			486 894	0	486 894
Bewell Connect Corp. (Boston USA, 70%)	664			664	0	664
Visiomed do Brasil (Maringa, 90%)		150 565		150 565	0	150 565
Participations détenues entre 10 et 50%						
VISIOMED Tech. (Shenzen, China 10%)	12 900			12 900	0	12 900
Medical Intelligence Service (Paris 25%)	250 150	249 850		500 000	0	500 000
TOTAL	792 108	400 415	0	1 192 523	0	1 192 523

Note sur le bilan

Liste des filiales et des participations au 31 décembre 2016

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Chiffre d'affaires	Créances rattachées aux filiales	Résultat Net
In Pharma SAS	8 300	100,00%	42 421	0	20 149	915
Visiomed SAS	27 401	95,43%	522 194	8 817 041	2 109 358	864 714
Bewell Connect Corp.	1000	70,00%	-916 952	0	1 163 838	-864 241
Visiomed Tech. Ltd	100 000	10,00%			0	
Medical Intelligence Service	6 667	25,00%	168 463	134 232	0	-213 348
Visiomed do Brasil	1000	90,00%	105 216	0	0	-47 327

Au 31 décembre 2016, les sociétés Visiomed SAS et In Pharma SAS ont bénéficié d'un abandon de créances à caractère financier avec retour à meilleure fortune (se référer au paragraphe sur le résultat financier).

La société BEWELL Connect Corp., dont le siège est à Boston, Massachusetts, a été créée en juillet 2015. Elle est destinée à développer les opérations aux Etats Unis sur les produits Bewell.

La société Médical Intelligence Service, dont le siège est à Paris, a fait l'objet d'une prise de participation en décembre 2015, par l'acquisition de 834 ABSA, au prix de 299,94 euros chacune. En juin 2016, la société Visiomed Group a étendu sa participation à 25 % par l'exercice des BSA mentionnés ci-dessus.

En mai 2016, la société Visiomed Group a acquis 90 % de la société Visiomed do Brasil, basée à Maringa, Brésil.

Note sur le bilan

État des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 5 128 101 € en valeur brute au 31/12/2016 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	283 846	26 000	257 846
Autres immobilisations financières	283 846	26 000	257 846
ACTIF CIRCULANT :	4 844 255	4 804 911	39 344
Avances, acomptes versés sur commandes	146 049	146 049	
Clients	182 090	171 704	10 386
Clients douteux	28 958		28 958
Personnel et comptes rattachés	17 940	17 940	
Etat : impôts et taxes diverses	592 594	592 594	
Groupe et associés	3 293 808	3 293 808	
Débiteurs divers	177 577	177 577	
Charges constatées d'avance	405 239	405 239	
TOTAL	5 128 101	4 830 911	297 190

Les débiteurs divers se décomposent comme suit ;

Créances au titre des retenues dans le cadre d'un contrat de financement de balance:	114 347 euros
Fournisseurs débiteurs :	17 667 euros
CICE :	45 563 euros

Le montant Groupe et associés se décompose de la façon suivante ;

Visiomed SAS	2 109 358 euros
In Pharma SAS	20 613 euros
Bewell Connect Corp.	1 163 837 euros

Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2016
Personnel – avances permanentes	17 940
Produits à recevoir - CICE	45 563
TOTAL	63 503

Note sur le bilan

Dépréciation des actifs

CREANCES	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Dépréciation des stocks	1 637	431	0	2 068
Dépréciation des Créances douteuses	37 256	15 303	13 215	39 344
Dépréciation des comptes courants	346 521	0	346 521	0
Dépréciation avance Factor	18 135	0	0	18 135
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	3 197	0	3 197
TOTAL	403 549	18 931	359 736	62 744

Les dotations ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 15 734 euros et 3 197 euros en résultat financier.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 13 215 euros et en résultat financier à hauteur de 346 521 euros.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 405 239 €.

Chiffres exprimés en euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Loyers et charges	69 188		
Autres charges constatées d'avance	77 106		
Salons	258 945		
TOTAL	405 239	0	0

Les charges constatées d'avance sont uniquement liées à des charges d'exploitation, dont le fait générateur est intervenu sur 2017.

Les charges constatées d'avance au titre des « Salons » concernent les dépenses liées au salon CES (Consumer Electronique Show), qui se déroule à Las Vegas début janvier 2017.

Note sur le bilan

Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2015 :

Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2016 statuant sur les comptes, la perte de -7 474 586 euros a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2015	Affectations des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2016
Capital	14 481 207	0	5 044 237	12 743 128	6 782 316
Primes d'émission	12 438 403	0	5 194 136	0	17 632 539
Réserve légale	20 943			0	0
Report à Nouveau	-6 572 483	-7 474 586		-12 743 128	-1 303 941
Résultat de l'exercice	-7 474 586	7 474 586	-13 030 419	0	-13 030 419
Total Capitaux Propres	12 893 484	0	-2 792 046	0	10 080 495

Aucun actionnaire ne détient plus de 10% du capital.

Les primes d'émissions comprennent un montant de 40 000 euros, correspondant au prix de souscription des 400 000 BSA attribuées en 2015 au Président au prix unitaire de 0,10 euros.

Les augmentations de capital et les réductions de capital sont décrites dans les paragraphes « Composition du capital social » et « Obligations convertibles en actions ».

Composition du capital social

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	9 654 138	1,50
Titres émis pendant l'exercice	3 088 990	1,50
Titres émis pendant l'exercice	821 503	0,50
Titres remboursés pendant l'exercice	0	
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	13 564 631	0,50

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 12 743 128 euros par apurement du report à nouveau, par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,50 €.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice a été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018.

BSA 1 : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de

Note sur le bilan

3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.

Au lendemain de cette date, ces BSA 1 seront admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Actions Gratuites (qui donneront lieu à création d'action le jour de l'acquisition): Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, (qui en avait déjà reçu 20 000-conseil du 18 décembre 2015) avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Obligations convertibles en actions

BEOCABSA : Le 6 aout 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 6 aout 2015

Nombre OCA pour 6 tranches : 900 (une tranche correspond à 150 OCA)

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 9 000 000 euros (i.e. 10 000 euros par OCA)

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le tirage correspond au versement par le détenteur des BEOCABSA au profit de Visiomed Group du montant des obligations convertibles en actions)

Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 8 820 000 euros (soit 1 470 000 d'euros par tranche de BEOCABSA) auquel s'ajoute le versement de 6% de « commitment fees » (constatés en frais d'augmentation de capital).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : selon les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Note sur le bilan

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le versement des fonds liés aux OCA par le souscripteur des OCABSA)
1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, les 6 tranches ont été tirées et la totalité des OCA a été convertie et 1 800 000 BSA ont été exercés. Il reste 732 227 BSA à exercer au 31 décembre 2016.

BEOCABSA : Le 12 avril 2016, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 1 800 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA) ;

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 12 avril 2016
Nombre OCA : 1 800, en 2 engagements du souscripteur des bons d'émissions - 600 OCA en avril 2016 (et tirés à fin décembre 2016) et 1 200 en octobre 2016 pour le second (dont 260 tirés à fin décembre 2016).

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 18 000 000 euros

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche
Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 18 000 000 euros. A cela se rajoute 6% de « commitment fees », à verser par Visiomed Group (et constatés en frais d'augmentation de capital en immobilisations).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group le 11 avril 2016.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, 2 tranches, respectivement de 6 M€ et 2,6 M€ ont été tirées. 512 OCA ont été converties à fin décembre 2016 alors qu'aucun BSA n'a été exercé. A la fin de l'exercice, il restait au titre de ces deux tranches 348 OCA à convertir et 2 936 757 BSA à exercer sur cette émission.

Pour résumer, au cours de l'exercice 2016, au titre des BEOCABCSA résumées ci-dessus, les augmentations de capital au titre de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA est de :

Une augmentation de capital de + 5 044 K€ assortie d'une prime d'émission de 5 194 K€ (soit la création de 3 910 493 actions nouvelles).

Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015	Dotations	Reprises	Au 31/12/2016
Provisions pour litiges	180 135	425 072	87 873	517 334
Provisions pour pertes de change	632	1 618	632	1 618
TOTAL	180 767	426 690	88 505	518 952

Note sur le bilan

Les dotations 2016 ont été constatées en exploitation pour 425 072 euros, dont 33 108 euros sur un litige prud'homal, 30 000 euros de provisions sur litiges commerciaux et 361 963 euros correspondant aux loyers restants jusqu'à la prochaine période triennale sur les anciens locaux non occupés.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation pour 87 873 euros, dont 25 000 non utilisés, et en résultat financier pour 632 euros.

États des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 480 000	3 480 000		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	2	2		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 860 487	2 860 487		
Personnel et comptes rattachés	233 939	233 939		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	330 921	330 921		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 586	43 586		
Autres impôts et comptes rattachés	59 280	59 280		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (*)	343 194	343 194		
Autres dettes	20 730	20 730		
TOTAL	7 755 574	7 755 574	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 100 000			
Emprunts convertis en cours d'exercice	6 630 000			

(*) Correspond aux factures fournisseurs liées aux aménagements des nouveaux locaux pour 202 K€ et à une partie des frais de recherche et développement activés sur 2016.

Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2016
Fournisseurs- factures non parvenues	373 365
Provisions congés payés	141 564
Personnel – autres charges à payer	88 085
Charges sociales sur congés à payer	63 704
Charges sociales sur charges à payer	39 639
Etat –autres charges à payer	59 280
Charges à payer	765 637

Note sur le bilan

Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice, les actions propres se présentent comme suit ;

En nombre : 25 335

En valeur : 60 708 euros

Compte tenu d'une valeur d'acquisition inférieure à la valorisation au 31 décembre 2016, une provision pour dépréciation de 3 197 euros a été passée.

Notes sur le compte de résultats

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2016			Exercice 2015
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	1 354 027	445 792	1 799 819	2 148 798
Production vendue de services	2 537 825		2 537 825	2 461 522
Chiffre d'affaires	3 891 852	445 792	4 337 644	4 610 320
%	89,72 %	10,28 %	100 %	

Le chiffre d'affaires lié à des prestations de services correspond à des refacturations de frais de structure et de personnel par Visiomed Group à Visiomed SAS, au titre des conventions d'animation et d'assistance conclues entre Visiomed SAS et Visiomed Group.

Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au	Au
	31/12/2016	31/12/2015
Subventions d'exploitation	5 770	0
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	101 088	44 762
Redevances et autres produits divers de gestion	351 137	264 287
TOTAL	457 995	309 049

Les redevances, pour un montant de 229 535 euros, concernent le contrat de licence de marque avec Visiomed SAS, les autres produits divers de gestion concernent une refacturation au bailleur des nouveaux locaux d'une partie des frais d'aménagement pour 121 540 euros.

Rémunération du Commissaire aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels est de 17 000 euros.

Notes sur le compte de résultats

Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -3 526 727 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2016	Exercice 2015
PRODUITS FINANCIERS	925 678	180 753
Produits financiers de participations	71 710	44 187
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	391	3 252
Reprises sur provisions	834 047	75 043
Différences positives de change	1 938	1 799
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17 592	56 472
CHARGES FINANCIERES	4 452 405	2 680 230
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 816	632
Intérêts	4 281	7 466
Intérêts sur obligations convertibles	0	29 995
Prime de non conversion	0	269 989
Perte sur créances rattachées à des participations	4 367 000	2 288 578
Différences négatives de change	55	2 543
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	76 253	81 026
RESULTAT FINANCIER	-3 526 727	-2 499 477

Les produits financiers de participation concernent les intérêts facturés en 2016 sur les comptes courants de Visiomed SAS, In Pharma SA et Bewell Connect Corp.

Les reprises sur provisions concernent principalement la provision existante au 31 décembre 2015 sur la dépréciation des titres Visiomed SAS (486 893 €), ainsi que sur la dépréciation de son compte courant (346 521 €).

La perte sur créances rattachées à des participations correspond aux abandons de créances faits en décembre 2016 en faveur de Visiomed Sas (4 355 000 euros) et In Pharma SAS (12 000).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -131 820 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2016	Exercice 2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 287	137 694
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49 287	32 994
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		100 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES	181 107	121 913
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 891	17 673
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		104 240

Notes sur le compte de résultats

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	145 216	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-131 820	15 781

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées d'une charge exceptionnelle sur un litige commercial pour 30 K€.

Les dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions concernent les immobilisations mises au rebut.

Impôt sur les bénéfices

La société VISIOMED GROUP est la tête du Groupe d'intégration fiscale ayant pour autres membres Visiomed SAS et In Pharma SAS.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

BASES	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-13 342 668	444 069	-12 898 599
+ Résultat exceptionnel	-131 820		-131 820
- Autres provisions pour risques			
TOTAL	-13 474 488	444 069	-13 030 419

Dans le tableau ci-dessus, l'impôt correspond aux crédits d'impôts recherche et crédit d'impôt innovation au titre des années 2014 et 2015, remboursés à la société Visiomed .

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2011, la société SA VISIOMED GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA VISIOMED GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le déficit reportable du groupe intégré s'élève à 15 796 598 euros (avant résultat fiscal 2016 de l'ensemble).

Informations diverses

Évènements postérieurs à la clôture

Des augmentations de capital sont intervenus post clôture au titre de :

+ l'exercice des BSA attribués gratuitement aux actionnaires en 2016 ayant entraîné la création de 627 606 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 313 803 euros, assortie d'une prime de démission de 1 035 550 euros.

+ Tirage de 300 OCABSA (au titre du second engagement – se référer au paragraphe sur les obligations convertibles en actions), n'entraînant pas d'augmentation de capital.

+ au titre de la conversion des OCA, il a été constaté des augmentations de capital pour un total de 1 240 886 euros assorties d'une prime d'émission de 3 459 114 euros.

En février 2017, la société Visiomed Group a acquis 100% des titres de la société EPIDERM.

Un courrier a été reçu de l'administration le 2 décembre 2016, faisant état d'un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2014 et 2015. Ce contrôle s'est conclu sans rectification

Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2016, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2016	Effectif
Cadres	27
Agents de maîtrise, techniciens et employés	12
Ouvriers	
TOTAL	39

Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe SA VISIOMED GROUP 0112 avenue Kleber 75016 PARIS 16E - FRANCE.

Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements donnés	Montant
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
Aval et cautions	700 000
Véhicules en locations longue durée	273 453
Locations de matériels divers	106 558
Locations immobilières	3 979 555
Cautions bancaires sur bail 112 KLEBER(*)	437 000
Garantie donnée à un transitaire de Visiomed SAS à hauteur de 150 000 euros	38 675
Autres engagements donnés	4 835 241
	5 535 241

Informations diverses

(*) dans le cadre du nouveau contrat de bail conclu sur le dernier trimestre 2016, Visiomed Group s'est engagé à émettre un caution bancaire de 437 000 euros (non émise à ce jour).

Engagements reçus

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances à Visiomed SAS avec clause de retour à meilleure fortune	11 675 746
Abandon de créances à In Pharma SAS avec clause de retour à meilleure fortune	226 832
	11 902 578

L'augmentation des engagements donnés en immobilier est du au déménagement du siège au 112 avenue KLEBER en novembre 2016. La fin de la première période triennale est le 14 décembre 2022.

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 28 décembre 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp, et Visiomed do Brasil jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 213 337 euros

Taux d'actualisation : 1,31 %

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2016

Turn over : table 3044

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE (45 563 euros en 2016) sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment des efforts en matière de recherche développement et innovation.

Transactions significatives non conclues à des conditions normales avec des entreprises liées

Abandons de créances accordées par Visiomed Group au profit de Visiomed SAS

En date du 28 décembre 2016, le conseil d'administration de Visiomed Group a autorisé un abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed à hauteur de 4 355 000 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,

Informations diverses

- administrative, comptable et financière,
- stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed de partager les ressources de Visiomed Group à moindre coût.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 481 898 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 42 765 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed Group de partager en matière d'achats et de logistique de Visiomed à moindre coût.

La société Visiomed a ainsi facturé 749 973 € hors taxes de marchandises et 234 986 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2016, incluant les 5 % de gestion.

La société Visiomed Group a, quant à elle, facturé 154 305 € de marchandises à la société Visiomed SAS.

Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash ®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 229 536 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2016.

Convention d'assistance et de services – Gala Group

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe

Informations diverses

d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles Santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 60 000 euros hors taxes.

Ghislaine ALAJOUANINE est administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

Convention d'avance en comptes courants

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour.

Cette convention a été étendue à la filiale Bewell Connect Corp. par le conseil d'administration du 30 juillet 2015.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est un produit financier de 71 710 euros, soit 463 euros avec In Pharma SAS, 60 691 euros avec Visiomed SAS et 10 556 euros avec Bewell Connect Corp.

Au 31 décembre 2016, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 109 358 € dans les livres de Visiomed Group et la société Bewell Connect Corp. avait un compte débiteur de 1 163 838 euros.

Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed sur les années antérieurs

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 18 décembre 2015, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice 2013 bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

Informations diverses

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2016, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Le Président du Conseil d'administration :

Eric SEBBAN

Informations diverses

SOCIETE VISIOMED GROUP
Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital social (en €)	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207	6 782 316
2. Nombre d'actions	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138	13 564 631
B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	3 092 864	3 327 300	4 781 884	4 610 320	4 337 644
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 379 144	-2 055 827	-1 991 825	-7 200 530	-12 362 139
3. Impôts sur les bénéfices	0	0	14 672	80 000	444 069
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 832 003	-2 549 681	-2 389 157	-7 474 586	-13 030 419
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,86	-0,69	-0,44	-0,75	-0,91
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,03	-0,86	-0,53	-0,77	-0,96
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	25	26	39	40
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	1 197 744	1 140 123	1 423 212	2 149 928	2 408 759
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	510 911	457 008	557 070	868 142	966 751

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

112, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

VISIOMED GROUP

Société Anonyme
112, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIOMED GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations financières » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et informations fournies en annexe ;

- Les immobilisations incorporelles liées aux marques ont fait l'objet de test de valeur selon les modalités décrites dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations incorporelles de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée. S'agissant d'estimations et comme rappelé dans la note « Règles générales » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations, établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'arrêté des comptes, et qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

112, avenue Kléber

75116 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016

VISIONMED GROUP

Société Anonyme
112, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

a. Recrutement d'administrateur

En date du 7 octobre 2016, le conseil d'administration de Visiomed Group a autorisé la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée entre Visiomed Group et Madame Ghislaine ALAJOUANINE, prenant effet le 7 octobre 2016, à temps partiel, en qualité de conseiller du président pour les partenariats.

Cette convention conclue le 7 octobre 2017 prévoit une rémunération brute annuelle de 14 088 euros.

L'apport de ce recrutement permettra au Groupe de créer des partenariats avec les institutions représentatives de la santé, et en particuliers les assurances mutuelles.

L'impact sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2016 est de 10 225 euros.

Personne concernée : Madame Alajouanine, administrateur de la société Visiomed Group.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-38 du code de commerce.

b. Abandons de créances

En date du 28 décembre 2016, le conseil d'administration de Visiomed Group a autorisé un abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed à hauteur de 4 355 000 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Ces abandons permettent de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette des bénéficiaires.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group, président de Visiomed SAS (détenue à hauteur de 95,43 % par Visiomed Group).

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée pour les conventions ci-dessous : Eric SEBBAN, président du conseil d'administration, président directeur général et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed (détenue à hauteur de 95,43 % par Visiomed Group) et président de Bewell Connect Corp. (détenue à hauteur de 70 % par Visiomed Group).

• Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,

- administrative, comptable et financière,
- stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed de partager les ressources de Visiomed Group à moindre coût.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 481 898 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 42 765 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

- **Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed**

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed Group de partager en matière d'achats et de logistique de Visiomed à moindre coût.

La société Visiomed a ainsi facturé 749 973 € hors taxes de marchandises et 234 986 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2016, incluant les 5 % de gestion.

- **Contrat de licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed**

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

Cette convention permet à Visiomed d'exploiter la vente des produits Thermoflash sur le territoire français.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 229 536 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2016.

- **Convention d'avance en comptes courants**

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed et de Bewell Connect Corp. (filiale à hauteur de 70 % de Visiomed Group). Eric Sebban est également actionnaire de Bewell Connect corp. In Pharma est une filiale détenue à 100 % par Visiomed Group.

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour.

Cette convention a été étendue à la filiale Bewell Connect Corp. par le conseil d'administration du 30 juillet 2015.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse

mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1 er janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est un produit financier de 71 710 euros, soit 463 euros avec In Pharma SAS, 60 691 euros avec Visiomed SAS et 10 556 euros avec Bewell Connect Corp.

Au 31 décembre 2016, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 048 667 € dans les livres de Visiomed Group, la société In Pharma avait un compte courant débiteur de 20 150 euros et la société Bewell Connect Corp. avait un compte courant débiteur de 1 163 838 euros.

Le conseil a autorisé cette convention considérant l'intérêt que présente la convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard des conditions financières qui y sont attachées : en effet, ces conventions permettent à la société emprunteuse de profiter d'un financement moins cher que celui proposé par les établissements financiers, et plus avantageux pour la société prêteuse.

- **Convention d'assistance et de services - Gala Group**

Personne concernée : Ghislaine ALAJOUANINE, administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 60 000 euros hors taxes.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

- **Abandons de créances accordées par Visiomed Group à Visiomed avec clause de retour à meilleure fortune**

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil

d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed (détenu à hauteur de 95,43 % par Visiomed Group).

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 18 décembre 2015, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Ces abandons de créances ont permis de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette de la société bénéficiaire.

Ces abandons de créance accordés par Visiomed Group bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur à l'exercice au duquel l'abandon a été accordé, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN